

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00928

Numéro SIREN : 831 137 773

Nom ou dénomination : A-B TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2023 sous le numéro de dépôt 8157

DÉPOSÉ LE

27 OCT. 2023



LE GREFFIER

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
FraternitéTribunal de Commerce de Compiègne
N° 2157
Le Greffier

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire EDI 2065
pour 2023 Page 1

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
				Régime réel normal	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe					
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SASU A-B TAXI				94 RUE ROBERT SCHUMANN	
SIRET 8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4				60100 CREIL	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées Transports de voyageurs par taxi				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 15% 3 485				Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 serdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octes A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
LA FIDUCIAIRE DE L'OISE 13 B ROUTE DE CREIL 60340 ST LEU D ESSERENT Tél: 03 44 24 65 29					
OGA/OMGA				Identité du déclarant:	
Viseur conventionné				Date: 12/05/2023 Lieu: CREIL	
Cocher la case correspondante				Qualité et nom du signataire: DG	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:				Signature BELKHODDAM ABED	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
Capital Ours					
Dossier N° ABTAXI en l'air				LA FIDUCIAIRE DE L'OISE	

A-6

187

VINTAGE

THE VINTAGE OF THE YEAR

187

187

187

187

187

187

187

187

187

187

187

THE VINTAGE OF THE YEAR

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	f		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	g		
Montant des revenus répartis (5)	h		
	i		
	j		
Total (a à h)			

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Montant des sommes versées :					
		à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
		Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.		
1	2	3	4	5	6	7	8
MR BELKHODIM ABED 94 RUE ROBERT SCHUMAN 60100 CREIL	100	2022	12 603				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	15 926
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 % 15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SASU A-B TAXI
94 RUE ROBERT SCHUMANN
60100 CREIL

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

LES CONVENTIONS COMPTABLES ONT ÉTÉ APPLIQUÉES DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMEMENT AUX HYPOTHESES DE BASE :

* CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

* PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE A L'AUTRE *
INDEPENDANCE DES EXERCICES

ET CONFORMENT AUX REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

LA METHODE DE BASE RETENUE POUR L'EVALUATION DES ELEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITE EST LA METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES ;

* AMORTISSEMENTS : ILS SONT CALCULES SUIVANT LE MODE LINEAIRE OU DEGRESSIF ET EN FONCTION DE LA DUREE DE VIE PREVUE.

* STOCKS : ILS SONT EVALUES SUIVANT LA METHODE PREMIER ENTRE, PREMIER SORTI. POUR DES RAISONS PRATIQUES, LE DERNIER PRIX D'ACHAT CONNU A ETE RETENU SAUF ECART SIGNIFICATIF.

LES PRODUITS FABRIQUES SONT VALORISES AU COUT DE PRODUCTION EN ELIMINANT LE COUT DE LA SOUS-ACTIVITE.

A-B

10-10-10

10-10-10

10-10-10

10-10-10

10-10-10

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033

Dénomination de l'entreprise **SASU A-B TAXI**

Néant

Adresse de l'entreprise **94 RUE ROBERT SCHUMANN****60100 CREIL**Numéro SIRET **83113777300014**Durée de l'exercice en nombre de mois **12**Durée de l'exercice précédent **12**

				Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016	60 000		60 000	
Immobilisations corporelles *		028	030	153		880	
Immobilisations financières * (1)		040	042	50		50	
Total I (5)		044	048	60 203		60 930	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052				
Marchandises *		060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074	23 875		23 983	
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086			764	
Charges constatées d'avance *		092	094			228	
Total II		096	098	23 875		24 974	
Total général (I+II)		110	112	84 078		85 904	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		5 000		5 000	
Ecart de réévaluation		124					
Réserve légale		126		500		500	
Réserves réglementées *		130					
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132				
Report à nouveau		134		46 334		33 659	
Résultat de l'exercice		136		3 072		12 674	
Subventions d'investissement		137					
Provisions réglementées		140					
Total I		142		54 906		51 834	
Provisions pour risques et charges		154					
Total II		154					
Emprunts et dettes assimilées		156		21 012		25 839	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		2 948		3 192	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	131	5 213		5 040	
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		29 172		34 070	
Total général (I + II + III)		180		84 078		85 904	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		283	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI.

A-B

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who have been appointed to the various offices of the Board of Directors of the Corporation.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

9.

10.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

17.

18.

19.

20.

21.

22.

23.

24.

25.

26.

27.

28.

29.

30.

31.

32.

33.

34.

35.

36.

37.

38.

39.

40.

41.

42.

43.

44.

45.

46.

47.

48.

49.

50.

51.

52.

53.

54.

55.

56.

57.

58.

59.

60.

61.

62.

63.

64.

65.

66.

67.

68.

69.

70.

71.

72.

73.

74.

75.

76.

77.

78.

79.

80.

81.

82.

83.

84.

85.

86.

87.

88.

89.

90.

91.

92.

93.

94.

95.

96.

97.

98.

99.

100.

101.

102.

103.

104.

105.

106.

107.

108.

109.

110.

111.

112.

113.

114.

115.

116.

117.

118.

119.

120.

121.

122.

123.

124.

125.

126.

127.

128.

129.

130.

131.

132.

133.

134.

135.

136.

137.

138.

139.

140.

141.

142.

143.

144.

145.

146.

147.

148.

149.

150.

151.

152.

153.

154.

155.

156.

157.

158.

159.

160.

161.

162.

163.

164.

165.

166.

167.

168.

169.

170.

171.

172.

173.

174.

175.

176.

177.

178.

179.

180.

181.

182.

183.

184.

185.

186.

187.

188.

189.

190.

191.

192.

193.

194.

195.

196.

197.

198.

199.

200.

201.

202.

203.

204.

205.

206.

207.

208.

209.

210.

211.

212.

213.

214.

215.

216.

217.

218.

219.

220.

221.

222.

223.

224.

225.

226.

227.

228.

229.

230.

231.

232.

233.

234.

235.

236.

237.

238.

239.

240.

241.

242.

243.

244.

245.

246.

247.

248.

249.

250.

251.

252.

253.

254.

255.

256.

257.

258.

259.

260.

261.

262.

263.

264.

265.

266.

267.

268.

269.

270.

271.

272.

273.

274.

275.

276.

277.

278.

279.

280.

281.

282.

283.

284.

285.

286.

287.

288.

289.

290.

291.

292.

293.

294.

295.

296.

297.

298.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-1-20

Désignation de l'entreprise SASU A-B TAXI		Exercice N clos le					Exercice N-1				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		(3 1 1 2 2 0 2 2)					(3 1 1 2 2 0)				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210				
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214				
		biens									
		services *			217		218	58 701		63 503	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230		918		114	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		59 620		63 618	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234				
Variation de stock (marchandises) *						236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		166		490	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240					
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242		30 449		31 860
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		627		244		823		861	
Rémunérations du personnel *						250		15 926		9 115	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		7 516		4 793	
Dotations aux amortissements *						254		1 009		1 029	
Dotations aux provisions						256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		1		26	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)					264		55 889		48 175		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		3 731		15 443		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)					280		1		1	
	Produits exceptionnels (IV)					290		150			
	Charges financières (V)					294		392		456	
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		50		76	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *					306		368		2 237	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		3 072		12 674	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		3 072	314			
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.004)					324		568			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (cf. section A)	986		Zone franche urbaine (cf. section A)	987		Zone instructive (cf. section A)	127		Zone de revitalisation rurale (cf. section A)
Reprise d'entreprise innovante (cf. section A)		981		Jeune entreprise innovante (cf. section A)	989		Régimes d'emploi à temps partiel (art. 44 bis octies)	991			
Investissements outre-mer		344					Crédit d'impôt sur le revenu en matière de déficit	346		Régimes urbains d'investissement (art. 44 bis octies)	992
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (cf. section A)	993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		3 485	354			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		3 485	372			

A-B

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and the role of the accounting department in ensuring the integrity of the financial statements.

2. It also highlights the need for regular audits and the importance of having a strong internal control system in place to prevent fraud and errors.

3. The second part of the document focuses on the importance of communication and collaboration between different departments, particularly between finance and operations.

4. It emphasizes the need for clear lines of responsibility and the importance of having a strong team spirit and a commitment to excellence.

5. The third part of the document discusses the importance of staying up-to-date with the latest trends and technologies in the industry, and the need for continuous learning and development.

6. It also highlights the importance of having a strong leadership team that is able to inspire and motivate the staff, and the need for a clear vision and mission statement.

7. The fourth part of the document focuses on the importance of having a strong customer service team that is able to provide excellent service to all customers, and the need for a strong reputation in the market.

8. It also highlights the importance of having a strong marketing and sales team that is able to identify and pursue new business opportunities, and the need for a strong understanding of the market and the competition.

9. The fifth part of the document discusses the importance of having a strong legal and compliance team that is able to ensure that the company is always in compliance with all relevant laws and regulations, and the need for a strong understanding of the legal and regulatory environment.

10. It also highlights the importance of having a strong risk management team that is able to identify and manage all potential risks to the company, and the need for a strong understanding of the risks and the potential impact of those risks.

11. The sixth part of the document focuses on the importance of having a strong human resources team that is able to attract, develop, and retain the best talent, and the need for a strong understanding of the needs and expectations of the workforce.

12. It also highlights the importance of having a strong training and development team that is able to provide ongoing training and development opportunities for all employees, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in the industry.

13. The seventh part of the document discusses the importance of having a strong information technology team that is able to manage all IT systems and ensure that they are always up-to-date and secure, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in IT.

14. It also highlights the importance of having a strong data management team that is able to collect, analyze, and use data to make informed decisions, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in data management.

15. The eighth part of the document focuses on the importance of having a strong sustainability team that is able to manage all sustainability initiatives and ensure that the company is always committed to environmental, social, and governance (ESG) principles, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in sustainability.

16. It also highlights the importance of having a strong corporate social responsibility (CSR) team that is able to manage all CSR initiatives and ensure that the company is always committed to making a positive impact on society, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in CSR.

17. The ninth part of the document discusses the importance of having a strong crisis management team that is able to manage all potential crises and ensure that the company is always prepared to respond to any emergency, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in crisis management.

18. It also highlights the importance of having a strong business continuity team that is able to manage all business continuity plans and ensure that the company is always able to continue to operate in the event of a disaster, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in business continuity.

19. The tenth part of the document focuses on the importance of having a strong innovation team that is able to develop and implement new products and services, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in innovation.

20. It also highlights the importance of having a strong research and development team that is able to conduct research and development activities and ensure that the company is always at the forefront of innovation, and the need for a strong understanding of the latest trends and technologies in research and development.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI

31/12/20..

[illegible]

Détail des déductions diverses		
CREDIT IMPOT FORMATION		155
Total des déductions diverses	350	155

AB



Désignation de l'entreprise : **SASU A-B TAXI**Néant ☐

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	60 529	412		414		416	60 529		60 529
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 087	442		444		446	2 087		2 087
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	283	464		466	283		283
	Autres immobilisations corporelles	470	1 610	472		474		476	1 610		1 610
	Immobilisations financières	480	50	482		484		486	50		50
TOTAL		490	64 276	492	283	494		496	64 559		64 559
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	529	502		504		506	529		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	2 087	532		534		536	2 087		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	256	554		556	256		
	Autres immobilisations corporelles	560	730	562	753	564		566	1 483		
	TOTAL	570	3 346	572	1 009	574		576	4 356		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé, y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1. The first part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

2. The second part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

3. The third part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

4. The fourth part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

5. The fifth part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

6. The sixth part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

7. The seventh part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

8.

9.

10. The tenth part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

11.

12.

13.

14.

15.

16.

17. The seventeenth part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

18.

19. The nineteenth part of the document is a list of the names of the persons who have been named in the proceedings.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Déficit reporté ligne 322 du tableau n° 2033 B de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870 = 984 + 860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 356
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	1 356
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOI)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 870
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 813
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	309	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Document N° ABTAXI en Euros

LA FIDUCIAIRE DE L'OISE

A-B

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and techniques used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the experimental procedures and the statistical analysis performed.

3. The third part of the document presents the results of the study. It includes a series of tables and graphs that illustrate the findings of the research. The data shows a clear trend of increasing activity over time.

4. The fourth part of the document discusses the implications of the findings. It suggests that the results have significant implications for the field of study and may lead to further research in this area.

5. The fifth part of the document concludes the study. It summarizes the main findings and provides a final statement on the importance of the research.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	1
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD | Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD | Cotisation fiscale des entreprises : qualification des effectifs

Donner N° ABTAXI en Euros

LA FIDUCIAIRE DE L'OISE

A-B

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-1

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A-B TAXI

ADRESSE (voie) 94 RUE ROBERT SCHUMANN

CODE POSTAL 60100 VILLE CREIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BELKHODDAM Prénom(s) ABED

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 230884 N° Département 60 Commune CREIL Pays FR

Adresse : N° 94 Voie RUE ROBERT SCHUMAN

Code postal 60100 Commune CREIL Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A-B

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100

100



SASU A-B TAXI

S.A.R.L. au capital de 5 000 €uros
Siège social : 94 RUE ROBERT SCHUMANN
60 100 CREIL

R.C.S COMPIEGNE 831.137.773

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le dix-huit juin à seize heures,

Les associés de la société **A-B TAXI S.A.S.U.** se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, convoqués par la gérance.

Sont présents :

Monsieur BELKHODDAM ABED

Propriétaire de.....

100actions

TOTAL DES PARTS

100actions

L'assemblée est présidée par Monsieur BELKHODDAM ABED, président.

Monsieur Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour :

A-B

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

THE S. S. S.

- Lecture des rapports de la gérance sur l'exercice clos le **31 décembre 2022** et sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus à la gérance ;
- Rémunération de la gérance.

Monsieur Le Président rappelle que chacun des associés a été individuellement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Les convocations et avis de réception.
- Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2022** et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable au **31 décembre 2022** •
- Le texte des résolutions proposées ;

Monsieur Le Président déclare que ces documents ont été mis à leur disposition au siège social, quinze jours avant la présente réunion.

L 'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions. Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel participe l'associé intéressé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, il donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le **31 décembre 2022**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A.B

1. The first part of the paper is devoted to a general discussion of the problem of the existence of solutions of the system of equations

$$\frac{dx}{dt} = f(x, y, z), \quad \frac{dy}{dt} = g(x, y, z), \quad \frac{dz}{dt} = h(x, y, z),$$

where f, g, h are continuous functions of x, y, z and satisfy certain conditions.

2. In the second part we consider the case when the functions f, g, h are linear in x, y, z .

3. In the third part we consider the case when the functions f, g, h are quadratic in x, y, z .

4. In the fourth part we consider the case when the functions f, g, h are cubic in x, y, z .

5. In the fifth part we consider the case when the functions f, g, h are of higher order in x, y, z .

6. In the sixth part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z .

7. In the seventh part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

8. In the eighth part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

9. In the ninth part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

10. In the tenth part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

11. In the eleventh part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

12. In the twelfth part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

13. In the thirteenth part we consider the case when the functions f, g, h are of arbitrary order in x, y, z and satisfy certain conditions.

•

• **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, soit : un bénéfice de 13 490 euros, de la façon suivante :

- Bénéfice 3072 euros.

- Report à nouveau 3072€uros.

- Réserve légale 0 Euros.

Soit un disponible de 0.00 Euros, sur lequel ne sera prélevé aucune distribution de dividendes de 0.00 euros ouvrant droit à la réfaction prévue par l'Art. 158 du CGI.

Par ailleurs, je vous rappelle le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (Art 243 bis du CGI) :

ANNEE	DISTRIBUTION PRECOMPTE INCLUS	ABBATEMENT	AVOIR FISCAL
2020	0	0	0
2019	0	0	0
2018	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération nette perçue par le gérant au cours de l'exercice, soit quinze mille neuf cent vingt six euros (CSG et CRDS non déductibles sur Urssaf inclus).

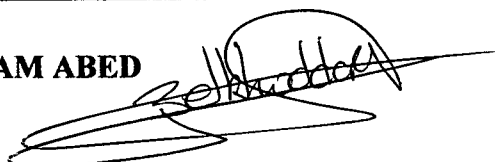
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, valant feuille de présence.

SIGNATURES :

Monsieur BELKHODDAM ABED



A.B

**AU CAPITAL DE 5 000,00 EUROS
SIEGE SOCIAL : 94 RUE ROBERT
SCHUMANN 60100 CREIL
R.C.S COMPIEGNE 831.137.773**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022.

**NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS
LEGALES ET REGLEMENTAIRES, NOTRE RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE NOTRE SOCIETE DURANT
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 AINSI QUE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT
EXERCICE SOUMIS A VOTRE APPROBATION.**

**POUR VOTRE INFORMATION, NOUS VOUS AVONS ADRESSE, AVEC LE PRESENT RAPPORT, TOUS
LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, A SAVOIR •**

LE BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

LE COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

LE TEXTE DES RESOLUTIONS QUE NOUS PROPOSONS A VOTRE VOTE.

**APRES CONSTITUTION DES AMORTISSEMENTS SELON LES TAUX EN USAGE DANS NOTRE
PROFESSION**

**ET, EN OUTRE, APRES CONSTITUTION DES PROVISIONS QUI NOUS ONT PARU NECESSAIRES
POUR FAIRE FACE A DES BENEFICES ET PRODUITS PROBABLES, CES COMPTES ET LE BILAN
FONT APPARAÎTRE, POUR L'EXERCICE ECOULE, UN BENEFICE DE 3072 EUROS AU SUJET DUQUEL
RESULTAT NOUS VOUS FERONS CI-APRES UNE PROPOSITION D'AFFECTATION CONFORME AUX
STIPULATIONS DE NOS STATUTS.**

AB

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
530 SOUTH EAST ASIAN AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

RECEIVED
JAN 10 1964

DR. J. H. GOLDSTEIN
UNIVERSITY OF CHICAGO
530 SOUTH EAST ASIAN AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

Dear Dr. Goldstein:
I have just received your letter of January 8, 1964, regarding the
loan of the NMR spectrometer to the University of Chicago. I am
pleased to hear that you are interested in the instrument and
hope that it will be of great value to your research.

I am sure that the instrument will be well used and that
it will provide valuable data for your research.

I am sure that the instrument will be well used and that
it will provide valuable data for your research.

I am sure that the instrument will be well used and that
it will provide valuable data for your research.

I am sure that the instrument will be well used and that
it will provide valuable data for your research.

A) ACTIVITE DE LA SOCIETE :

1. EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AU COURS DE L'ANNEE EST DE **58 701** EUROS POUR 12 MOIS D'ACTIVITES.

LES COMPTES DE L'EXERCICE D'UNE DUREE DE 12 MOIS FONT APPARAÎTRE UN RESULTAT POSITIF
LES DOCUMENTS QUE NOUS VOUS AVONS REMIS FONT RESSORTIR UNE SITUATION
DE TRESORERIE SAINE.

L'EXERCICE CLOTURE A PERMIS DE CONSTATER UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DU POSTE "ACTIF
IMMOBILISE DE **60 203** EUROS.

LE NOMBRE MOYEN DE SALARIE EST DE 1.

2. EVOLUTION PREVISIBLE.

L'EVOLUTION DE NOTRE ACTIVITE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS NOUS PERMET
D'ENVISAGER UNE AUGMENTATION DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES.

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI

DEPUIS LE **1 ER JANVIER 2022** LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIETE EST STABLE, ET LES 3
PREMIERS MOIS DE **2022**. LA TRESORERIE DE L'ENTREPRISE EST SAINE.

4. SES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE EN CE SENS.

LES COMPTES ET LE BILAN QUE NOUS VOUS SOUMETTONS ONT ETE ETABLIS SELON LES MEMES
METHODES D'EVALUATION ET LES FORMES RESPECTANT LES DISPOSITIONS DU PLAN
COMPTABLE REVISE.

A.B

THESE RESULTS ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

THE RESULTS OF THE PRESENT STUDY ARE IN ACCORD WITH THE FINDINGS OF OTHER STUDIES.

B) COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE.

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES NET S'EST ELEVE A.....	EUR	58701
SUBVENTION D'EXPLOITATION	EUR	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS.	EUR	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES.	EUR	
AUTRES PRODUITS.....	EUR	918
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION..	EUR	59620
DES ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIO.	EUR	166
DE LA VARIATION DE STOCK.	EUR	
DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES.....	EUR	30449
DES IMPOTS, ET TAXES ASSIMILES.	EUR	823
DES FRAIS DE PERSONNEL	EUR	15926
DES CHARGES SOCIALES.....	EUR	7516
DES DOTATIONS AUX PROVISIONS.....	EUR	1009
DES AUTRES CHARGES.	EUR	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION.	EUR	55889
LE RESULTAT D'EXPLOITATION A ETE DE	EUR	3731
COMPTE TENU		
DES PRODUITS FINANCIERS..	EUR	1
DES PRODUITS EXCEPTIONNELS.	EUR	
LE RESULTAT EXCEPTIONNEL A ETE DE.	EUR	
DES CHARGES FINANCIERES.	EUR	392
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES.	EUR	50
LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS A ETE DE.	EUR	
COMPTE TENU		
DES IMPOTS SUR LES BENEFICES.	EUR	368
LE TOTAL DES PRODUITS A ETE DE.....	EUR	59770
LE TOTAL DES CHARGES A ETE DE.....	EUR	56698
LE RESULTAT REPORTABLE UN BENEFICE DE.....	EUR	3072

A-B

1. 2. 3. 4.

1. *Chlorophyll a* (Chl *a*)

2. 0

27

C) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER CES RESULTATS :

LE BENEFICE DE **3072** EUROS EST IMPUTE POUR **3072** EUROS EN REPORT A NOUVEAU

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS, IL EST RAPPELE QU'IL N'A ETE DISTRIBUE AUCUN DIVIDENDE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

D) PROPOSITION DES RESOLUTIONS

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

QUITUS DE SA GESTION A LA GERANCE.

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

CETTE RESOLUTION A ETE VOTE A L'UNANIMITE.

NOUS ESPERONS QU'ELLES AURONT VOTRE AGREMENT ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A VOTRE GERANT QUITUS DE SA GESTION.

MR BELKHODDAM ABED
LE GERANT.



